

Tours, le 30 juin 2020

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale d'Indre et Loire

à

Mesdames les enseignantes du 1^{er} degré
Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
s/c
Mesdames les Inspectrices de circonscription
Messieurs les Inspecteurs de circonscription

Division des personnels
enseignants

Dossier suivi par
CM Marxuach
T 02 47 60 77 20

Ce.dpe37
@ac-orleans-tours.fr

267 rue Giraudeau
CS 74212
37042 Tours cédex 1

Objet : Appel à candidatures sur postes à profil

Conformément aux modalités de recrutement des postes à profil définies dans la note de service Mouvement 2020, je vous informe que le poste à profil suivant est vacant et fait l'objet d'un appel à candidatures :

Conseiller pédagogique Service de l'école inclusive (SEI)

Vous trouverez la fiche de poste en annexe. Ce poste n'est pas ouvert aux enseignants exerçant des fonctions similaires.

Un entretien avec une commission de recrutement sera organisé pour les candidats.

Les enseignants désirant faire acte de candidature doivent adresser **un CV et une lettre de motivation par courriel uniquement**, à la Division des Personnels enseignants : ce.dpe37@ac-orleans-tours.fr, pour le **8 juillet 2020**, délai de rigueur.

Les convocations à l'entretien seront envoyées aux candidats sur la messagerie professionnelle uniquement. Il appartient à chaque candidat de veiller à relever régulièrement sa messagerie professionnelle et de vérifier la qualité de sa connexion internet.

Pour le Directeur académique des services
de l'Éducation nationale d'Indre-et-Loire,
et par délégation,
la Secrétaire générale,



Alexandra GREVERIE

CONSEILLER PEDAGOGIQUE – Service de l'école inclusive (S.E.I.)

Implantation

Le poste est rattaché auprès de l'Inspecteur de l'Education nationale chargé du Service de l'école inclusive et basé à la Direction des services départementaux de l'Education nationale de Tours, 267 rue Giraudeau à Tours.

Missions générales

Conformément au projet de service, les missions se déclinent comme suit :

- Assurer le suivi des dossiers pédagogiques, institutionnels et de formation dans les différents lieux de scolarisation des élèves handicapés (milieu ordinaire, dispositifs collectifs de scolarisation ULIS école / ULIS collège, unités d'enseignement dans les établissements médico-sociaux et sanitaires)
- Assurer le suivi des dossiers pédagogiques, institutionnels et de formation dans les différents lieux de scolarisation des élèves relevant des enseignements adaptés (SEGPA et Maison d'arrêt de Tours)
- Assurer le suivi des personnels faisant fonction en S.E.I.
- Mettre en forme le cahier des charges de la formation continue ;
- Organiser, animer et coordonner les actions SEI de la formation continue (stages et animations)
- Assurer le suivi des stagiaires CAPPEI
- Organisation administrative des épreuves du CAPPEI
- Représenter l'administration départementale dans différentes commissions

Caractéristiques

Le conseiller pédagogique devra être titulaire du CAFIPEMF et du CAPSAIS /CAPA-SH/CAPPEI.

A défaut d'une certification spécialisée, il doit faire preuve d'expériences dans la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers et dans la connaissance des dispositions de la loi du 11 février 2005.

Il est le conseiller technique de l'IEN S.E.I. et doit être capable de représenter l'institution lors des instances partenariales.

Obligations de service

Le besoin de continuité du service nécessite une grande disponibilité : des temps de présence réguliers au bureau et de nombreux déplacements dans tout le département.

Le calendrier et le temps hebdomadaire de travail sont ceux d'un enseignant « hors de la présence des élèves ».

Contact :

Monsieur Dominique SOUVENT,

Inspecteur de l'Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves handicapés ce.ienash37@ac-orleans-tours.fr

Tél : 02 47 60 77 10